

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 7 mars 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

**Absente :**

Mme Michelle DAJON

formant la majorité des membres en exercice.

M. Junior MOUDJIH A FIONG est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.16/03.25**

**Objet : Personnel municipal  
Modification de l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 06.03.2025

**Délibération n° : D.16/03.25**

**Objet : Personnel municipal  
Modification de l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que lors de sa séance du 19 septembre 2024, le Conseil Municipal, par délibération n°D.67/09.24, a approuvé l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne.

L'organigramme est une image figée qui permet de voir le rôle de chacun, il est néanmoins voué à évoluer et doit être mis à jour régulièrement.

Aussi, en raison d'un futur départ à la retraite d'un agent du service Finances, une réflexion a été menée concernant la structure du pôle "Finances et Commande Publique". Celle-ci a mis en évidence la nécessité d'uniformiser l'organisation dudit pôle à celle des autres pôles et ce, par le recrutement d'un Directeur Adjoint.

Par ailleurs, suite à divers mouvements intervenus ou à intervenir au sein de l'organisation du pôle Education, Propreté des Bâtiments, Démocratie participative et Vie des Quartiers, une analyse en termes de profils de postes et de besoins amène aujourd'hui à modifier la structure du pôle, comme suit :

- scission du service Enfance-Jeunesse-Scolarité en 2 services distincts :
  - Enfance-Jeunesse,
  - Scolarité.

Le pôle Education, Propreté des Bâtiments, Démocratie participative et Vie des Quartiers est dorénavant composé de 5 services :

- Propreté des Bâtiments – Restauration,
- Petite Enfance,
- Démocratie Participative et Vie des Quartiers,
- Enfance-Jeunesse,
- Scolarité.

Au regard de cette réorganisation, il appartient au Conseil Municipal d'approuver, par délibération, le nouvel organigramme des services municipaux de la Ville de Lillebonne en vue d'une mise en application immédiate

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant l'information portée à la connaissance des représentants du Comité Social Territorial le 27 février 2025,

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme fonctionnel aux besoins de la collectivité,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 06.03.2025

**Délibération n° : D.16/03.25**

**Objet : Personnel municipal  
Modification de l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouvel organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne, joint à la présente délibération, , avec une mise en application immédiate,
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières permettant de mener à bien l'exécution de l'organigramme annexé.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 21 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)  
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE  
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,  
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

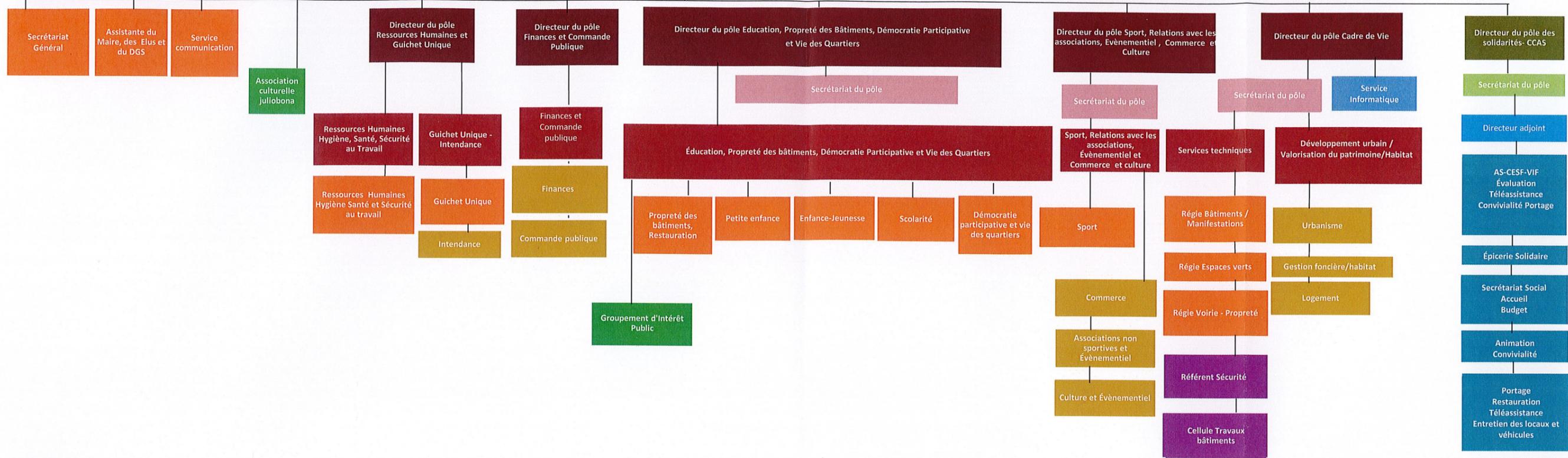


*Christine Déchamps*  
Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Junior MOUDJIH A FIONG.

# Directeur Général des Services



- Directeur Général des services
- Directeur de pôle
- Directeur Adjoint
- Responsable de service
- Service
- Chargé de Mission
- Autre établissement public
- Secrétariat de pôle
- Service mutualisé

- Directeur de pôle
- Directeur Adjoint
- Secrétariat du pôle
- Service

Organigramme présenté en CST - 27 février 2025  
 Mise à jour des effectifs - février 2025